

AVIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

du PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

En application de l'article L.153-36 et de l'article L.153-45 du code de l'urbanisme, le Maire de la commune de Vineuil-Saint-Firmin a engagé une procédure de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme afin de corriger une erreur matérielle constatée dans la rédaction des règles relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques dans la zone UB délimitée au plan.

L'objectif étant de préciser qu'en zone UB, les équipements publics, services publics et installations publiques présentant un caractère d'intérêt général pourront s'implanter à l'alignement ou en retrait de l'alignement par rapport aux voies et emprises publiques en respectant les caractéristiques urbaines et architecturales de la commune.

A cet effet, le public pourra prendre connaissance du dossier du **27 octobre 2025 au 27 novembre 2025 inclus** aux jours et heures d'ouverture de la mairie : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00, mardi et jeudi de 13h30 à 16h00, mercredi de 8h30 à 11h30, le samedi 8 novembre 2025 de 10h00 à 12h00.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : **www.vineuilsaintfirmin.fr** rubrique actualités.

Les observations sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLU pourront être consignées sur un registre ouvert en mairie.

Le Maire
François LANCERAUX